



YONEX INTERNATIONAUX DE FRANCE DE BADMINTON 2026 – 2030

Consultation relative au programme de billetterie de l'événement

Secteur événementiel FFBaD
6 février 2026

1. CONTEXTE

La fédération internationale, Badminton World Federation (BWF), a confié l'organisation des Yonex Internationaux de France de Badminton (IFB) à la Fédération Française de Badminton (FFBAD) dans le cadre du « HSBC BWF World Tour », niveau Super 750, en faisant l'un des 10 plus grands tournois au monde.

Pendant 6 jours, la compétition rassemble les 250 meilleurs joueurs du monde sur cinq tableaux : simple dame, simple homme, double dames, double hommes et double mixte.

Les Internationaux de France représentent l'événement majeur de la FFBaD. Il est exploité de façon globale pour en faire un véritable moment de célébration du badminton en France : fenêtre ouverte pendant laquelle le badminton va être exposé dans les médias, vis-à-vis des partenaires, pour les licenciés et le grand public.

Site internet de l'événement : www.yonexifb.com

L'événement se déroule chaque année au mois d'octobre, sur 6 jours, lors la semaine 43, comme suit :

- édition 2026 : mardi 20 au dimanche 25 octobre ;
- édition 2027 : 26 au 31 octobre (tbc) ;
- édition 2028 : 24 au 29 octobre (tbc) ;
- édition 2029 : 23 au 28 octobre (tbc) ;
- édition 2030 : 22 au 27 octobre (tbc).

Par le passé l'événement s'est tenue au Stade Pierre de Coubertin à Paris (2009-2022 sauf année COVID), à la Glaz Arena de Rennes (2023 et 2025) et à l'adidas arena en 2024.

La fédération a sélectionné l'Arena Grand Paris (AGP) comme site d'organisation de l'événement, pour les 5 prochaines éditions, www.arenagrandparis.fr.

L'AGP est située à Tremblay en France dans le département de la Seine Saint Denis (93), à 50 à 60 min en transport en commun de Paris, et à quelques minutes de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

L'arena est composée de 2 salles aux capacités suivantes :

- 6000 places dans la grande salle ;
- 2000 dans la petite salle (salle non commercialisée dans le cadre de l'événement).

Informations générales :

La FFBaD a en charge l'ensemble de l'organisation de l'événement et en particulier la gestion de la billetterie : définition et tarification de l'offre, commercialisation et promotion.

- Fréquentation des précédentes éditions :

2017 : 15 709 billets émis (dont 4 310 invitations) - Paris, Coubertin

2018 : 16 449 billets émis (dont 6 163 invitations) - Paris, Coubertin

2019 : 13 637 billets émis (dont 5 713 invitations) - Paris, Coubertin

2020 : édition annulée (COVID)

2021 : 13 644 billets émis (dont 5 380 invitations) - Paris, Coubertin

2022 : 19120 billets émis (dont 4 808 invitations) - Paris, Coubertin

2023 : 18 428 billets émis (dont 3 907 invitations) - Rennes, Glaz Arena

2024 : 19 387 billets émis (dont 6 574 invitations) - Paris, adidas arena (exceptionnellement en mars)

2025 : 16 661 billets émis (dont 4245 invitations) - Rennes, Glaz Arena

- Programme de la compétition de l'édition 2026 (sous réserve de modifications) :

Jours de Compétition	Horaires de compétition	
Mardi 20 octobre	10:00	18:30
Mercredi 21 octobre	10:00	18:30
Jeudi 22 octobre	10:00	19:30
Vendredi 23 octobre	09:30	15:00
	17:00	22:00
Samedi 24 octobre	09:30	15:00
	17:00	22:30
Dimanche 25 octobre	11:00	17:30

Les portes ouvrent entre 30 min et 60 min avant le début de la session. Cela pourra être revu selon le remplissage des sessions et autres paramètres organisationnels.

2. OBJET ET DURÉE DU MARCHÉ

2.1. OBJET

La FFBaD recherche son partenaire pour développer le programme de billetterie de l'événement.

Le programme de billetterie doit remplir plusieurs objectifs à la fois technique, financier, de marketing et de communication :

- concevoir des produits attractifs pour cibler le grand public, les licenciés et structures membres de la fédération ;
- concevoir la plateforme et le réseau qui permettra de vendre ces produits au plus grand nombre sur le site de l'événement et via d'autres canaux de distribution.

La fédération ambitionne de vendre plus de 16 000 billets sur la semaine avec un revenu net de 350 000 euros hors taxes. Les recettes billetterie sont très importantes dans l'économie de l'événement : elle représente plus de 20% des revenus. Le service et les outils devront être performants pour atteindre ce niveau de revenus voire le dépasser.

2.2. DURÉE

La consultation concerne **les cinq prochaines éditions de l'événement de 2026 à 2030** et prendra donc la forme d'un engagement d'une durée de 5 ans.

Le marché ne sera pas renouvelé à son terme.

En fonction du choix de la FFBaD, le marché prendra effet à la date de sélection du prestataire et prendra fin au 31 décembre 2030.

En 2026, la FFBaD souhaite lancer la commercialisation de l'événement début avril 2026.

3. DESCRIPTION DU MARCHÉ

3.1. DETAILS DES PRESTATIONS ATTENDUES

Le marché porte donc sur la définition d'une stratégie, la fourniture d'une solution de commercialisation et distribution de la billetterie.

Les prestations de services attendues sont les suivantes :

1. La définition d'une stratégie billetterie présentant :
 - les différents produits et tarifs ;
 - la sectorisation des différentes catégories ;
 - un planning de commercialisation précis détaillant différentes phases de ventes ;
 - des projections budgétaires selon différentes hypothèses de remplissage ;
 - des rapports réguliers de vente et un bilan à l'issue de l'événement (avec l'ajout de données statistiques dont le nombre de scan entrées en entrée, fluctuation des entrées en fonction des heures, provenance des spectateurs, typologie de client comme la part de licenciés et non licenciés, détails des ventes par produit et par jour, etc). Ces données seront primordiales pour optimiser les opérations et les ventes d'une année sur l'autre.
2. La mise à disposition d'une solution de commercialisation de la billetterie. L'offre comprend :
 - Paramétrage de la solution, incluant l'hébergement et l'exploitation, et sa maintenance corrective et évolutive ;
 - Intégration des produits ;
 - Intégration du plan de salle : place sèche avec différentes catégories selon les sessions, offres VIP packagés, places réservées pour besoins de certaines populations : médias, position TV, et autres.
 - Les clients doivent pouvoir choisir leurs places sur un plan.
 - Création d'un e-billet ;
 - Création du « tunnel d'achat » depuis la présentation des offres jusqu'à l'achat, l'émission du billet et d'une facture ;
 - Outils de gestion des données clients.
3. Une solution de vente en marque blanche intégrée dans le site internet de l'événement www.yonexifb.com sous l'url : <https://tickets.yonexifb.com/fr>. Cela doit inclure l'hébergement, la maintenance de la solution et toute autre opération nécessaire à la vente des billets.
4. Un service de distribution et de commercialisation de l'ensemble de l'offre via un maximum de canaux de distribution : connexion avec des distributeurs, réseaux sociaux et tout autre opérateur de vente de billetterie.

5. Un service client disponible en ligne et par téléphone pour répondre aux questions et sollicitations des clients. Ce service doit inclure la vente par correspondance d'offres spécifiques (offre groupe/tribu), qui se ferait via un formulaire à compléter par les clients (à définir avec le titulaire).
6. Prestation de contrôle d'accès et de gestion des litiges lors de l'événement :
 - Le jour de l'événement : le prestataire doit mettre à disposition de la FFBaD le matériel nécessaire au contrôle d'accès (« douchettes » reliées en temps réel à la base de données des billets émis).
 - Le contrôle des accès se fait au niveau de l'entrée grand public et entrée VIP. Les billets sont scannés une fois que les spectateurs ont été fouillés par une société de sécurité.
 - L'accueil et le contrôle du billet se fera par des bénévoles. Le prestataire assurera la formation de ces personnes pour l'utilisation du matériel avant le début de l'événement ainsi que sa maintenance tout au long de l'événement.
 - En cas d'invalidité du billet, un signal lumineux et/ou un message explicite doit permettre d'avertir le bénévole qui pourra contacter un membre de l'équipe du prestataire qui gèrera le litige.
 - La solution doit permettre à la FFBaD de suivre l'état des entrées et du dispositif de contrôle des billets en temps réel. Toutes les données de contrôle doivent être archivées et conservées dans la solution à des fins statistiques.

Remarques :

La FFBaD précise qu'elle est la seule propriétaire des données relatives aux clients bien que le prestataire les enregistre via ses solutions de commercialisation.

Le prestataire doit pouvoir exporter sur demande de la FFBAAD la base de clients avec l'ensemble de leurs données, régulièrement afin de servir la promotion des ventes. Les exports devront faire figurer l'ensemble des informations personnelles des clients ainsi que les détails du panier acheté (session, catégorie, nombre de billets, etc).

Autres informations importantes à prendre en compte :

- Lors de son parcours d'achat, chaque client doit créer un compte pour acheter un billet. Voici une liste des données à récupérer dans ce cadre :
 - Genre*, Société/Club, Nom*, Prénom*, Date de naissance*, Adresse postale, Code postal*, Adresse email*, Coordonnées téléphoniques*, Numéro de licence fédérale,
 - * = informations obligatoires

Dans le cadre où la FFBaD demande un export de la base clients, ces informations doivent figurer distinctement afin de pouvoir être traitées par la FFBAAD à des fins de communication.

- Pendant qu'il constitue son panier d'achat, il est souhaité que le client puisse effectuer des aller-retours entre le « site institutionnel » et le « site de vente en ligne », sans avoir à ressaisir ses identifiants ou à reprendre au début le processus d'achat.
- En complément, la solution proposée doit permettre de récolter lors du tunnel d'achat un certain nombre de données sur les clients comme par exemple leur moyen de locomotion pour se rendre sur le lieu de l'événement.
- La solution proposée doit permettre de vendre des produits complémentaires à l'achat d'un billet. Par exemple, un client doit pouvoir acheter un billet et une expérience avec un coût additionnel : visite de site, merchandising, donation à la fondation de la fédération de badminton, etc.
- La solution doit permettre à la FFBAAD d'accéder à la liste des réservations en cours et des commandes passées toutes filières comprises.
- Un export des ventes sera envoyé de façon hebdomadaire à la fédération avec les détails des produits achetés par session.
- Paramètres des modes de paiement :

- Voici une liste non exhaustive des différents modes de paiement à créer et configurer pour la vente en ligne, à minima : cartes bancaires (Visa, Carte Bleue et MasterCard), Paypal. La solution doit intégrer les paramètres de sécurité bancaire « 3D Secure ».
- En cas de mise en place d'une vente au guichet, les clients devront pouvoir régler en cartes bancaires (Visa, Carte Bleue et MasterCard) et espèces.
- La vente en ligne sur le site de l'événement www.yonexifb.com (url : <https://tickets.yonexifb.com/fr>) doit se faire en 2 langues : français et anglais, en amont et pendant l'événement. Tous les produits définis par la FFBaD y sont en vente. L'intégralité de l'offre doit pouvoir être proposée à la vente depuis le site internet de billetterie.
- Le prestataire se tiendra à disposition de la FFBaD pour intégrer un pixel Facebook dans le code source du site de vente afin de permettre des opérations ciblées de marketing digital.
- Le site de vente en ligne doit pouvoir s'adapter pour être consulté sur smartphone.
- La FFBaD doit pouvoir intégrer des éléments visuels sur le e-billet : logo de certains sponsors, plan d'accès à l'AGP, consignes de sécurité, etc. La forme du e-billet devra être validée par la FFBaD avant toute édition de billet, quel que soit le support utilisé.
- La solution doit permettre de notifier la FFBaD en cas de commandes effectuées par des personnes à mobilité réduite ou nécessitant une prise en charge particulière.
- La FFBaD doit pouvoir éditer des billets sous forme d'invitations (billets gratuits) pour le besoin de certaines populations et clients.
- Toute sortie d'un spectateur lors de la session ne sera pas définitive. Des tampons seront mis à disposition des volontaires au niveau des sorties du site pour gérer les allers et venues des spectateurs.

3.2. PRODUITS ET TARIFICATION

L'ensemble des éléments ci-dessous seront revus et ajustés avec le titulaire du marché.

Produits

La FFBaD souhaite développer les produits suivants.

- places sèches réparties dans différentes catégories :
 - différentes catégories de places, à minima : or, 1, 2 et éventuellement 3 fonction de la disposition de l'arène ;
 - catégorie « courtside »;
 - places sèches;
 - places sèches vendues avec des expériences additionnelles (visite de site, rencontre avec des athlètes, merchandising, etc) ;
 - produits "hospitalités" comprenant de la billetterie et des prestations d'accueil et de restauration ;
 - « invitation » comme décrit plus haut
- places vendues sous la forme de packs incluant des billets pour plusieurs sessions :
 - pack « semaine » ;
 - pack « week end » valable pour les sessions du vendredi, samedi et dimanche ;
 - pack « ouvert » avec l'achat de 3 sessions au choix dont minimum une en semaine.

En complément, des places seront bloquées à la vente pour les besoins de l'organisation (tribune de presse, tribunes partenaires, positions pour les équipes de production TV, etc).

Tarification

- Tarif licencié : Les licenciés de la fédération doivent pouvoir bénéficier d'une remise commerciale de 10% en cas d'achat de place sèche sauf pour la catégorie courtside.
- Tarif groupe : En cas d'achat d'un nombre de places supérieur ou égal à 10 par un même client, une réduction de 10% doit avoir lieu.
- Offre jeune pour les clubs : tarif unique pour les clubs faisant venir des enfants de moins de 16 ans. En fonction du nombre de billets, les accompagnateurs sont invités. Offre limitée en nombre par session et aux sessions de mardi, mercredi & jeudi.
- Un tarif « visibilité réduite » pourra aussi être créé selon le plan.
- La tarification des produits est proposée par le prestataire dans le cadre de la stratégie de billetterie et sera discutée avec la FFBaD, avant validation de cette dernière.
- Les tarifs sont en euros.
- Le tarif « Toutes Taxes Comprises » est communiqué aux clients, la TVA apparait sur la facture.
- De plus, la FFBaD offre traditionnellement la gratuité aux enfants de moins de 3 ans sous réserve qu'ils s'asseyent sur les genoux de leur accompagnateur : un billet doit tout de même être émis à la commande pour des raisons de sécurité.

Remarque importante : la solution doit permettre d'éditer un code promotionnel sous forme manuscrite (ex : ILOVEBAD) offrant une promotion exceptionnelle de -20% uniquement sur les produits billetterie du panier. Le code sera rentré par le client à la fin de son process d'achat. Ce code devra pouvoir changer régulièrement.

3.3. PILOTAGE DU PROJET

Le prestataire présentera l'organisation prévue en phase de planification et en phase d'exploitation des services.

Le prestataire désignera un chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié de la FFBaD.

3.4. SERVICES COMPLEMENTAIRES

Le prestataire présentera à la FFBaD tout service complémentaire pouvant être associé à la prestation et qui pourrait permettre à la FFBaD de développer et/ou d'optimiser la gestion de sa billetterie et sa commercialisation.

4. RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

4.1. PLANNING DE LA CONSULTATION (2026)

- 6 février : Publication de la consultation
- 16 février (12h) : Date et horaire limite pour l'envoi par email de questions à la fédération
- 18 février : Possibilité d'organiser une réunion d'information avec la FFBaD
- **23 février (12h) : Date limite de remise des offres à la FFBaD**
- 7 mars : Choix du prestataire et contractualisation (la notification se fera la semaine qui suit)
- 9 mars au 20 mars : conception de la stratégie de billetterie (date des présentations et des échanges à définir)
- Ouverture de la billetterie : le 15 avril au plus tard.

A l'issue de la remise des offres du 23 février, la fédération se réserve le droit de contacter tout ou partie des candidats une seconde fois avant la sélection du titulaire.

4.2. DOSSIER DE PRESENTATION DE L'OFFRE

Le dossier de présentation de l'offre comportera les éléments suivants :

- Un document de présentation de la société avec ses métiers, références dans la gestion de billetterie d'événements sportifs et autres, ainsi que quelques données chiffrées significatives (nombre de billets vendus par événement, canaux de distribution, etc).
- Un planning de mise en œuvre du projet présentant les différentes phases jusqu'à l'ouverture de la billetterie de l'événement.
A noter que la stratégie billetterie sera à proposer par le titulaire du marché au plus tard le 20 mars.
- Une proposition tarifaire pour chacune des prestations attendues par la FFBAD (partie 3.1 ci-dessus).
- Un document comprenant notamment la raison sociale de l'entreprise ou dénomination, forme de l'entreprise, capital social, personne n'ayant le pouvoir d'engager l'entreprise, effectifs globaux de l'entreprise, trois derniers chiffres d'affaires et résultats comptables, attestations sur l'honneur sur le travail clandestin.
- Un extrait K-Bis.
- La police d'assurance de moins de 3 mois avec le montant des garanties.

4.3. PAIEMENT DE LA PRESTATION

Le paiement de la prestation sera effectué dans un délai de 30 jours (à la fin du mois) après la fin de chaque édition, à compter de la réception d'une facture.

Les factures afférentes au marché seront établies en un (1) original et deux (2) copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Les nom, n° Siret et adresse du créancier
- Le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement ;
- Le numéro et la date du marché et ainsi que le cas échéant la date de chaque avenant et le numéro du bon de commande
- La prestation exécutée
- La date de livraison
- Le montant hors T.V.A. de la prestation exécuté
- Le taux et le montant de la T.V.A. et les taxes parafiscales le cas échéant
- Le montant total des prestations exécutées

Les factures seront adressées à l'adresse suivante ou par email :

FEDERATION FRANCAISE DE BADMINTON

Secteur événementiel

9-11 Avenue MICHELET

93 583 SAINT-OUEN CEDEX

4.4. PERSONNEL

Le prestataire a obligation de composer une équipe de personnes ayant toutes les qualifications requises pour mener à bien ses missions et pour réaliser des interventions urgentes.

En cas de contrôle par un organisme habilité, il sera en mesure de présenter les pièces justifiant la qualification et l'employabilité du personnel (contrat de travail, ...).

Le prestataire est responsable de son personnel, en toutes circonstances et pour quelque cause que ce soit. Il est responsable des accidents survenus par le fait de son personnel et des dégâts produits à l'occasion de l'exécution des prestations dont il a la charge.

Le prestataire s'engage à respecter les règles opérationnelles définies par l'organisateur. Il se soumettra également aux règles sanitaires en vigueur et veillera au respect de ces règles par son personnel.

Qualification du personnel

Le personnel du prestataire doit parler couramment le français et celui en contact avec les participants/invités a minima anglais. La maîtrise de langues asiatiques serait également appréciée (chinois, japonais, ...).

Restauration et hébergement du personnel

La restauration et l'hébergement du personnel est à la charge du prestataire. La FFBaD laissera toutefois au prestataire l'opportunité de bénéficier des prestations spécifiques mises en place à l'occasion de l'événement au tarif organisation (par exemple : catering traiteur).

4.5. HORAIRES ET CALENDRIER D'INTERVENTION

Les horaires d'intervention et l'organisation des tâches du personnel du prestataire doivent tenir compte des impératifs d'exploitation du site.

Le prestataire ne peut se prévaloir, ni pour éluder les obligations du marché, ni pour élever aucune réclamation, des sujétions occasionnées par l'exploitation des locaux. Il doit se conformer aux demandes de la FFBaD. Ces sujétions peuvent être :

- Interruption de certaines prestations
- Report de certaines prestations
- Evénements exceptionnels (incluant le risque d'annulation de l'événement)

En aucun cas le prestataire ne peut se prévaloir d'une contrainte liée aux activités du site pour justifier d'un manquement à ses obligations.

5. CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection de la FFBaD sont les suivants :

- Qualité de la prestation technique proposée (35%)
- Prix de la prestation et modèle économique proposé (40%)
- Expérience de la société (20%)
- Présentation de la démarche RSE de la société (exigé dans le cadre de l'obtention du label « Développement durable, le sport s'engage » dont la FFBaD est partie prenante) (5%)

6. CONTACTS

Louis Knusmann (chargé de mission - externe)

Fédération Française de Badminton

Tel : 06 03 97 84 48

Mail : louis.knusmann.ext@ffbad.org

Clément Grandamas

Fédération Française de Badminton

Tel : 06 50 39 37 57

Mail : clément.grandamas@ffbad.org

7. ANNEXES

Informations sur le programme de billetterie de l'édition 2025 - Rennes

Grille tarifaire pour le grand public, en € ttc (2025)

2025	Cat Court Side	Cat Or	Cat 1	Cat 2
Mardi	-	35	25	15
Mercredi	-	35	25	15
Jeudi	-	35	25	15
Jeudi	-	35	25	15
Vendredi S1	65	40	30	20
Vendredi S2	65	40	30	20
Samedi S1	80	50	40	25
Samedi S2	80	50	40	25
Dimanche	100	75	55	35

Grille tarifaire Pack, en € ttc (2025)

2025	Cat Court Side	Cat Or	Cat 1	Cat 2	
Pack Semaine	-	315	235	150	-20%
Pack 3J week-end (VSD)	-	230	175	115	-10%
jeudi journée	-	60	40	25	-15%
vendredi journée	-	70	55	115	-10%
samedi journée	-	90	70	45	-10%
ouvert (3 sessions dont 1 en sem. mini.)	-	-	-	-	-10%

Grille tarifaire Licenciés en € ttc (2025)

2025	Cat Court Side	Cat Or	Cat 1	Cat 2	
Mardi	-	32	23	14	-10%
Mercredi	-	32	23	14	-10%
Jeudi	-	32	23	14	-10%
Jeudi	-	32	23	14	-10%
Vendredi	65	36	27	18	-10%
Vendredi	65	36	27	18	-10%
Samedi	80	45	36	23	-10%
Samedi	80	45	36	23	-10%
Dimanche	100	68	50	32	-10%

Grille tarifaire pack licenciés, en € ttc (2024)

2025	Cat Or	Cat 1	Cat 2	Cat 3	
Pack Semaine	-	284	212	133	-20%
Pack 3J week-end (VSD)	-	207	158	101	-10%
jeudi journée	-	54	38	23	-15%
vendredi journée	-	65	49	32	-10%
samedi journée	-	81	65	41	-10%
ouvert (3 sessions dont 1 en sem. mini.)	-	-	-	-	-10%

Réseau de distribution

Distribution	Nombre de billets édités
Réseaux de distribution	775
Guichet	270
Site internet de l'événement - à l'unité	7362
Site internet de l'événement - pack semaine	3793
Site internet de l'événement - pack week end	216
Invitations	4245
Autres	164
Total	16825

Informations sur le programme de billetterie de l'édition 2024 - Paris

Grille tarifaire pour le grand public, en € ttc (2024)

2024	Cat Privilège	Cat Courtside	Cat Or	Cat 1	Cat 2	Cat 3
mardi	235 €		40 €	30 €	20 €	10 €
mercredi	235 €		40 €	30 €	20 €	10 €
jeudi	240 €		45 €	35 €	25 €	15 €
vendredi S1			40 €	30 €	20 €	10 €
vendredi S2			45 €	35 €	25 €	15 €
samedi S1			50 €	40 €	30 €	20 €
samedi S2			50 €	40 €	30 €	20 €
dimanche	335 €	110 €	90 €	72 €	54 €	36 €

Grille tarifaire pack, en € ttc (2024)

2024	Cat Privilège	Cat Courtside	Cat Or	Cat 1	Cat 2	Cat 3	
Pack 3J Semaine			106 €	81 €	55 €	30 €	-15%
vendredi journée	320 €	99 €	77 €	59 €	41 €	23 €	-10 %
samedi journée	335 €	110 €	90 €	72 €	54 €	36 €	-10 %
Pack 3J week-end			234 €	183 €	132 €	81 €	-15%

Pack ultra			340 €	264 €	187 €	111 €	-15%
------------	--	--	-------	-------	-------	-------	------

Grille tarifaire licencié, en € ttc (2024), -15% par rapport au plein tarif

2024	Cat Or	Cat 1	Cat 2	Cat 3
mardi	34 €	26 €	17 €	9 €
mercredi	34 €	26 €	17 €	9 €
jeudi	38 €	30 €	21 €	13 €
vendredi S1	34 €	26 €	17 €	9 €
vendredi S2	38 €	30 €	21 €	13 €
samedi S1	43 €	34 €	26 €	17 €
samedi S2	43 €	34 €	26 €	17 €
dimanche	77 €	61 €	46 €	31 €

Grille tarifaire pack licenciés, en € ttc (2024),

2024	Cat Or	Cat 1	Cat 2	Cat 3	
Pack 3J Semaine	90 €	69 €	47 €	25 €	-15%
vendredi journée	65 €	50 €	34 €	19 €	-10 %
samedi journée	77 €	61 €	46 €	31 €	-10 %
Pack 3J week-end	199 €	155 €	112 €	69 €	-15%
Pack ultra	289 €	224 €	159 €	94 €	-15%

Offre Groupe (-10% par rapport au plein tarif pour toute commande supérieure ou égale à 10 billets)

2024	Cat Or	Cat 1	Cat 2	Cat 3
mardi	36,00 €	27,00 €	18,00 €	9,00 €
mercredi	36,00 €	27,00 €	18,00 €	9,00 €
jeudi	41,00 €	32,00 €	23,00 €	14,00 €
vendredi S1	36,00 €	27,00 €	18,00 €	9,00 €
vendredi S2	41,00 €	32,00 €	23,00 €	14,00 €
samedi S1	45,00 €	36,00 €	27,00 €	18,00 €
samedi S2	45,00 €	36,00 €	27,00 €	18,00 €
dimanche	81,00 €	65,00 €	49,00 €	32,00 €

Offre tribu

2024	Cat 2	Cat 3
mardi	9,00 €	5,00 €
mercredi	11,00 €	7,00 €
jeudi	11,00 €	7,00 €

- Pour les clubs et les centres de loisirs ;
- pour les moins de 16 ans à partir de 8 billets achetés ;
- 1 accompagnateur gratuit tous les 8 billets achetés
- tarif accompagnateur supplémentaire (Cat 2 : 20e mardi et mercredi, 25e le jeudi ; Cat 3 : 12e mardi et mercredi, 15e le vendredi)